

## AEROSOL GLU ARBORICOLE

1/23

Date de création : 20/10/2017  
Date de révision : 21/11/2022  
Version : 04 / FRANCE

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit AEROSOL GLU ARBORICOLE

Code du produit 85899565

N° AMM /

N° UFI PTVV-Q0T8-T003-AV47

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Barrière contre les insectes  
**AE, aérosol**

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SBM Life Science S.A.S  
60, chemin des Mouilles  
69130 Ecully  
France  
+33 (0)4 37 64 33 19 (pendant les heures de travail uniquement)  
Email : [sds@sbm-company.com](mailto:sds@sbm-company.com)

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA INRS 01 45 42 59 59  
Centre Anti-Poison

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Dangers physiques :

Aérosol inflammable, catégorie 1 (Aérosol 1)

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur.

## **AEROSOL GLU ARBORICOLE**

2/23

Date de création : 20/10/2017  
Date de révision : 21/11/2022  
Version : 04 / FRANCE

Dangers pour la santé :

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 (Skin Sens. 1)  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Dangers pour l'environnement :

Non classé

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Mélange soumis à étiquetage

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :** Colophane

**Pictogrammes de danger :**



**Mentions d'avertissement :** Danger

**Mentions de danger :**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**Conseils de prudence :**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P260 Ne pas respirer les aérosols.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

## AEROSOL GLU ARBORICOLE

3/23

Date de création : 20/10/2017  
Date de révision : 21/11/2022  
Version : 04 / FRANCE

- P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.  
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122 °F.  
P501 Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

**Mentions supplémentaires :** Aucune

**Étiquetage supplémentaire :**

UFI : PTVV-Q0T8-T003-AV47

### 2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances SVHC > 0,1% (en date du 22/06/2022).

Il ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT et vPvB, conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH (CE) N°1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances  $\geq 0,1$  % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélanges

#### Nature Chimique

AE : aérosol

#### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006.

Ingrédients	N° CAS N° CE N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification Règlement 1272/2008/CE	Danger Environnement	% (m/m)
Oxyde de diméthyle*	115-10-6 204-065-8 /	01-2119472128- 37-	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280	/	25,00 $\leq$ x < 50,00

## AEROSOL GLU ARBORICOLE

4/23

Date de création : 20/10/2017  
Date de révision : 21/11/2022  
Version : 04 / FRANCE

Ingrédients	N° CAS N° CE N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification Règlement 1272/2008/CE	Danger Environnement	% (m/m)
Alcool éthylique*	64-17-5 200-578-6 /	01-2119457610- 43-	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	/	10,00 <= x < 25,00
Colophane	8050-09-7 232-475-7 /	01-2119480418- 32-	Skin Sens. 1, H317	/	10,00 < x < 25,00

\*substances pour lesquelles il existe, en vertu de la législation de l'Union, des limites d'exposition sur le lieu de travail

### Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux** Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation** Se munir d'une protection respiratoire et retirer le sujet de l'atmosphère polluée.  
Faire respirer l'air frais, garder la personne au calme. En cas de difficultés respiratoires, pratiquer la respiration artificielle, avertir un médecin.
- Contact avec les yeux** Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.  
Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer.  
Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
- Contact avec la peau** Enlever tout vêtement souillé.  
Laver soigneusement à l'eau et avec un savon doux.  
Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une rougeur apparaît ou si la zone contaminée est étendue.  
Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures...  
Laver les vêtements avant de les réutiliser.

## AEROSOL GLU ARBORICOLE

5/23

Date de création : 20/10/2017

Date de révision : 21/11/2022

Version : 04 / FRANCE

**Ingestion** Si la quantité est peu importante – pas plus d'une gorgée -, rincer la bouche avec de l'eau.  
Appeler un médecin.  
Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin.  
Ne rien donner à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Pas de données disponibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Risques** Pas de données disponibles.

**Traitement** Pas d'antidote spécifique connu.  
Traitement symptomatique.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Mélange inflammable. Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

**Moyens appropriés**

- Mousse
- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Poudre BC
- Poudres polyvalentes ABC
- Halons
- Eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- Eau pulvérisée ou brouillard d'eau

**Moyens inappropriés**

- Jet d'eau

## AEROSOL GLU ARBORICOLE

6/23

Date de création : 20/10/2017

Date de révision : 21/11/2022

Version : 04 / FRANCE

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers  
résultant de la  
substance ou du  
mélange**

En cas d'incendie, une fumée noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Formation possible de gaz de type CO<sub>x</sub>. Ne pas respirer les fumées.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement de  
protection spécial pour  
le personnel préposé à  
la lutte contre le feu**

Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.

Appareil respiratoire autonome isolant.

**Informations  
supplémentaires**

Rester en amont des flammes.

Refroidir en les aspergeant d'eau les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions pour les  
non-secouristes**

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévenir les risques liés à l'inhalation des vapeurs.

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition.

Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

**Précautions pour les  
secouristes**

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

## AEROSOL GLU ARBORICOLE

7/23

Date de création : 20/10/2017  
Date de révision : 21/11/2022  
Version : 04 / FRANCE

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes pour le confinement** Contenir le déversement.

**Méthodes de nettoyage** Utiliser un matériau absorbant non combustible (sable, terre de diatomées, terre, vermiculite...), balayer et pelleter le produit solide. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination.

Nettoyer la zone touchée avec de l'eau.

Utiliser des absorbants.

Rincer la zone avec de l'eau pour enlever tout résidu.

**Autres conseils** Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Ne pas boire ou manger pendant l'emploi.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Pulvériser par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée.

Eviter d'inhaler les vapeurs.

## **AEROSOL GLU ARBORICOLE**

8/23

Date de création : 20/10/2017  
Date de révision : 21/11/2022  
Version : 04 / FRANCE

### **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palettes. Les fourches doivent être de forme arrondie et leur longueur doit être adaptée pour rendre impossible la perforation des aérosols situés sur une palette. Des fourches anti-étincelles recouvertes par exemple de bronze, d'inox ou de laiton sont recommandées.

### **Mesures d'hygiène**

Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

## **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

### **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri de la chaleur (+ 5°C/+ 30°C), de la lumière directe du soleil.

Tenir éloigné de toute source d'ignition. Ne pas fumer.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

## AEROSOL GLU ARBORICOLE

9/23

Date de création : 20/10/2017  
Date de révision : 21/11/2022  
Version : 04 / FRANCE

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone "aérosols" doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5 cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock.

**Précautions pour le stockage en commun** Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

**Matériaux appropriés** Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Produit prêt à l'emploi, à utiliser en brèves pulvérisations directes sur le tronc des arbres.

Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Pour les composants :

Types d'exposition (professionnelles, biologiques)	Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Sources de l'exposition	m.à.j	Base
VLEP 8 heures	Dimethyl ether	115-10-6	1000 ppm 1920 mg/m <sup>3</sup>	/	2007	Union européenne
VLEP 8 heures	Alcool éthylique	64-17-5	1000 ppm 1900 mg/m <sup>3</sup>			France
VLCT	Alcool éthylique	64-17-5	5000 ppm 9500 mg/m <sup>3</sup>			France
VLEP 8 heures	Colophane	8050-09-7	0,1 mg/m <sup>3</sup>	/	/	France

**Autres informations :**

## **AEROSOL GLU ARBORICOLE**

10/23

Date de création : 20/10/2017  
Date de révision : 21/11/2022  
Version : 04 / FRANCE

### || Données pour Alcool ethylique CAS 64-17-5 :

DNEL/DMEL (population générale)	
Effets systémiques long terme - cutanée -	206 mg/kg poids corporel/jour
Effets systémiques long terme – inhalation -	114 mg/m <sup>3</sup>
Effets systémiques court terme – inhalation -	950 mg/m <sup>3</sup>
Effets systémiques long terme – oral -	87 mg/kg/poids corporel/jour
DNEL/DMEL (travailleurs)	
Effets systémiques long terme - cutanée -	343 mg/kg poids corporel/jour
Effets systémiques long terme – inhalation -	380 mg/m <sup>3</sup>
Effets locaux court terme – inhalation -	1900 mg/m <sup>3</sup>
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,96 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,79 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3,6 mg/kg
PNEC sédiments (eau de mer)	2,9 mg/kg
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	580 mg/l
PNEC (Empoisonnement secondaire)	
PNEC oral	380-720 mg/kg
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,63 mg/kg

### Données pour Colophane CAS 8050-09-7 :

DNEL/DMEL (travailleurs)	
Effets systémiques long terme – cutanée -	17 mg/kg poids corporel/jour
Effets systémiques long terme – inhalation -	117 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (population générale)	
Effets systémiques long terme – inhalation -	35 mg/m <sup>3</sup>
Effets systémiques long terme – cutanée -	10 mg/kg poids corporel/jour
Effets systémiques long terme – ingestion -	10 mg/kg poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	1,6 µg/l
PNEC aqua (eau de mer)	160 mg/l
PNEC aqua (intermittents)	0,16 µg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	7 µg/kg
PNEC sédiments (eau de mer)	0,7 µg/kg
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,45 µg/kg
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1 g/l

### || Données pour dimethyl ether CAS 115-10-6

DNEL/DMEL (travailleurs)	
Effets systémiques long terme – inhalation -	1894 mg/m <sup>3</sup>

## AEROSOL GLU ARBORICOLE

11/23

Date de création : 20/10/2017

Date de révision : 21/11/2022

Version : 04 / FRANCE

DNEL/DMEL (population générale)	
Effets systémiques long terme – inhalation -	471 mg/m <sup>3</sup>
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	155 µg/l
PNEC aqua (eau de mer)	16 µg/l
PNEC acqua (intermittent)	1,549 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	681 µg/kg
PNEC sédiments (eau de mer)	69 µg/kg
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	160 mg/l
PNEC (Empoisonnement secondaire)	
PNEC oral	380-720 mg/kg
PNEC (Sol)	
PNEC sol	45 µg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

**Contrôles techniques appropriés** Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

#### Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire** Ne pas utiliser en espace clos et non ventilé. Ne pas respirer les aérosols.

Porter un demi-masque filtrant à usage unique, conforme à la norme NF EN 149 (classe FFP1, FFP2 ou FFP3).

**Protection des mains** Porter des gants imperméables conformes à la norme NF EN 374.

Type de gants conseillés : caoutchouc nitrile (copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR)).

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

## AEROSOL GLU ARBORICOLE

12/23

Date de création : 20/10/2017  
Date de révision : 21/11/2022  
Version : 04 / FRANCE

<b>Protection des yeux</b>	Eviter le contact avec les yeux.  Avant toute manipulation, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN 166.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Eviter le contact avec la peau.  Porter des vêtements de protection standards couvrant entièrement la peau.  En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.  En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.  Enlever et laver les vêtements souillés avant réutilisation.
<b>Protections thermiques</b>	Non concerné

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

<b>Contrôles pour la protection de l'environnement</b>	Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.  Ne pas utiliser en présence de vent ou si des pluies sont en cours.
--	---

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat physique</b>	Liquide visqueux, aérosol
<b>Couleur</b>	Non disponible
<b>Odeur</b>	Non disponible
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Non applicable
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non applicable
<b>Inflammabilité</b>	Aérosol extrêmement inflammable

## AEROSOL GLU ARBORICOLE

13/23

Date de création : 20/10/2017  
Date de révision : 21/11/2022  
Version : 04 / FRANCE

<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	Non concerné
<b>Point éclair</b>	Non concerné
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non concerné
<b>Température de décomposition</b>	Non concerné
<b>pH</b>	Non applicable
<b>Viscosité cinématique</b>	Non concerné
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur</b>	< 110 kPa - 1,10 bar, 50°C -
<b>Densité relative</b>	< 1
<b>Densité de vapeur relative</b>	Non disponible
<b>Caractéristiques des particules</b>	Pas d'informations disponibles

### 9.2 Autres informations

<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	Aérosol
<b>Pression relative</b>	3 +/-1 bar – 20 °C -
<b>Chaleur chimique de combustion</b>	> = 30 kJ/g
<b>Caractéristique d'explosivité (propulseur)</b>	3,3 à 26,20% en volume
<b>Autres caractéristiques de sécurité</b>	
<b>Formation de mélanges poussières/air explosibles</b>	Non concerné

## AEROSOL GLU ARBORICOLE

14/23

Date de création : 20/10/2017  
Date de révision : 21/11/2022  
Version : 04 / FRANCE

### SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

**Réactivité** Pas de données disponibles.

#### 10.2 Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Le mélange est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

#### 10.4 Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.  
Éviter l'échauffement, la chaleur, l'accumulation de charges électrostatiques.

#### 10.5 Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Boitier aérosol en métal : ne pas mettre en contact avec des oxydants, acides ou bases.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** La décomposition thermique peut dégager/former des gaz de type CO<sub>x</sub>.

## AEROSOL GLU ARBORICOLE

15/23

Date de création : 20/10/2017  
Date de révision : 21/11/2022  
Version : 04 / FRANCE

### SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>Toxicité aiguë par voie orale</b>	<p>Pas de données disponibles.</p> <p>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>DL50 = 4 100 mg/kg – Rat – <i>[Colophane]</i></p> <p>DL50 = 5 000 mg/kg – Rat – <i>[Alcool éthylique]</i></p>
<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>	<p>Pas de données disponibles.</p> <p>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>LC50 = 8 000 mg/l – Rat - <i>[Alcool éthylique]</i></p>
<b>Toxicité aiguë par pénétration cutanée</b>	<p>Pas de données disponibles.</p> <p>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>DL50 = 2 000 mg/kg – Rat, OCDE 402 – <i>[Colophane]</i></p> <p>DL50 = 20 000 mg/kg – Lapin – <i>[Alcool éthylique]</i></p>
<b>Irritation / corrosion cutanée</b>	<p>Pas de données disponibles.</p> <p>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p>
<b>Lésions oculaires graves / irritation oculaire</b>	<p>Pas de données disponibles.</p> <p>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Opacité cornéenne : 1 &lt;= score moyen &lt;= 2</p> <p>Effets totalement réversibles en deçà des 21 jours d'observation.</p> <p><i>[Alcool éthylique]</i></p>

## AEROSOL GLU ARBORICOLE

16/23

Date de création : 20/10/2017

Date de révision : 21/11/2022

Version : 04 / FRANCE

### **Sensibilisation respiratoire**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Sensibilisation cutanée**

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

### **Evaluation de la cancérogénicité :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Evaluation de la toxicité pour la reproduction :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :**

Exposition unique :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Danger par aspiration :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Le mélange ne contient pas de substances  $\geq 0,1$  % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## AEROSOL GLU ARBORICOLE

17/23

Date de création : 20/10/2017  
Date de révision : 21/11/2022  
Version : 04 / FRANCE

### Autres informations :

Pas d'autres données disponibles.

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas de données disponibles sur l'écotoxicité du mélange.

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité pour les poissons</b>	CL50 < 5,4 mg/l <i>Danio rerio</i> 96 heures Colophane
	NOEC = 0,625 mg/l 96 heures Colophane
	CL50 > 10 000 mg/l 24 heures Alcool éthylique
<b>Toxicité pour les invertébrés aquatiques</b>	CE50 = 911 mg/l <i>Daphnia magna</i> 48 heures Colophane
	CE50 = 7 600 mg/l <i>Daphnia magna</i> 24 heures Alcool éthylique
<b>Toxicité pour les plantes aquatiques</b>	CEr50 < 39,6 mg/l 72 heures Colophane
	NOEC = 6,25 mg/l 72 heures Colophane
<b>Toxicité pour les abeilles</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Toxicité pour les vers de terre</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Toxicité pour les oiseaux</b>	Pas d'informations disponibles.

## AEROSOL GLU ARBORICOLE

18/23

Date de création : 20/10/2017

Date de révision : 21/11/2022

Version : 04 / FRANCE

### 12.2 Persistance et dégradabilité

<b>Biodégradabilité</b>	Pas de données disponibles pour le mélange. Colophane, alcool éthylique : ces substances sont considérées comme ne se dégradant pas rapidement.
<b>Koc</b>	Pas de données disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

<b>Bioaccumulation</b>	Pas de données disponibles pour le mélange.
------------------------	---

### 12.4 Mobilité dans le sol

<b>Mobilité dans le sol</b>	Pas de données disponibles pour le mélange.
-----------------------------	---

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

<b>Évaluation PBT et vPvB</b>	Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH(CE) n° 1907/2006.
-------------------------------	---

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Le mélange ne contient pas de substances $\geq 0,1$ % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.
---	--

### 12.7 Autres effets néfastes

<b>Information écologique supplémentaire</b>	Aucune autre donnée disponible. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.
--	--

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

<b>Généralités</b>	Eviter les écoulements dans l'environnement. Manipuler les emballages entamés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets. Aérosol : ne pas percer ou brûler après usage.
--------------------	---

## AEROSOL GLU ARBORICOLE

19/23

Date de création : 20/10/2017  
Date de révision : 21/11/2022  
Version : 04 / FRANCE

<b>Produit</b>	Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.
<b>Emballages contaminés</b>	Vider complètement le récipient. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	UN1950
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	AEROSOLS inflammables
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2
14.4 Groupe d'emballage	/
14.5 Danger pour l'environnement	/

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

### IMDG

14.1 Numéro ONU	UN1950
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	/
14.5 Danger pour l'environnement	/

### IATA

14.1 Numéro ONU	UN1950
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1

## **AEROSOL GLU ARBORICOLE**

20/23

Date de création : 20/10/2017  
Date de révision : 21/11/2022  
Version : 04 / FRANCE

14.4 Groupe d'emballage /  
14.5 Danger pour /  
l'environnement

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Pas de données disponibles.

## **SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

### **15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Informations supplémentaires**

**Classement ICPE** Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :  
ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) : 4320

**Conformité aux annexes REACH** Les composants mentionnés en section 3.2 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation
- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

#### **Dispositions particulières :**

Pas de données disponibles.

### **15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

## **AEROSOL GLU ARBORICOLE**

21/23

Date de création : 20/10/2017  
Date de révision : 21/11/2022  
Version : 04 / FRANCE

### **SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**

#### **Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :**

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H280 Contient un gaz sous pression : peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :**

Flam. Gas 1 Gaz inflammable – Catégorie de danger 1 -  
Press. Gas Gaz sous pression  
Flam. Liq. 2 Liquide inflammable – Catégorie de danger 2 -  
Aerosol 1 Aérosols inflammables – Catégorie de danger 1 -  
Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritations oculaires – Catégorie de danger 2 -  
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée – Catégorie de danger 1 -

#### **Abréviations et acronymes**

ADI / DJA Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable  
ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure  
ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
ARfD Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë  
ATE/ETA Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë  
BCF Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration  
No.-CAS Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)  
No.-CE Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)  
CEx Concentration d'Effet pour X%  
CEbx Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale  
CErx Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale  
CLP Classification, Labelling, Packaging regulation  
Clx/ICx Concentration d'Inhibition pour X%  
CLx/LCx Concentration Létale pour X%  
Conc. Concentration  
DLx/LDx Dose Létale pour X%  
DMEL Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale  
DNEL Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet  
DSENO Dose Sans Effet Observable  
EC Number EINECS and ELINCS Number  
EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
ELINCS Inventaire européen des substances chimiques notifiées  
EN/NE Norme européenne

## **AEROSOL GLU ARBORICOLE**

22/23

Date de création : 20/10/2017

Date de révision : 21/11/2022

Version : 04 / FRANCE

EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

### **Méthodes utilisées :**

La classification du mélange Aérosol Glu arboricole a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

Les dangers physiques du mélange ont été déterminés sur la base des résultats des essais effectués.

## **AEROSOL GLU ARBORICOLE**

23/23

Date de création : 20/10/2017

Date de révision : 21/11/2022

Version : 04 / FRANCE

### **Informations complémentaires :**

Pas d'autres données disponibles.

### **Objet de la révision :**

Il s'agit de la version 04 de ce document qui correspond à une mise à jour.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--

### **Informations supplémentaires :**

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 878/2020 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.